

**ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS « TOURBIERE ET LAC DE LOURDES »**

**COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI N°10 DU 28 JUIN 2012**

---

**Présent(e)s :**

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du comité de suivi  
M. ADISSON et Mme SALANOVA, DDT 65  
M. OLICARD, Conservatoire Botanique des Pyrénées (CBP)  
M. ABAD, Fédération de Pêche des Hautes Pyrénées  
M. DANJAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs  
M. DESJOUIS, Eleveur de vaches lourdaises  
M. POUEYTO, Esquimau Kayak Club Lourdais (EKCL)  
M. PARDE, AREMIP  
Mlle ETCHECOPAR ETCHART, AREMIP  
M. BRICAULT, Nature Midi-Pyrénées, LEGTAF Vic en Bigorre  
Mme TINTET, SMDRA  
Mlle MANSANNÉ, SMDRA

**Excusé(e)s :**

Mme DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées  
M. Johann MOUGENOT, Sous-préfet d'Argelès-Gazost  
Mme ARTIGUES, Commune de Lourdes  
M. AGIUS, Commission Extramunicipale de l'Environnement de Lourdes (CEME)  
M. BARRAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs

\*\*\*\*\*

Ordre du jour de la séance :

- Gestion des ligneux
- Action de fauche
- Suivis à réaliser sur la tourbière en 2012
- Etat d'avancement du projet de cheminement et sa signalétique
- Suivi des eaux du lac et de la tourbière
- Traitement des eaux du lac à la craie
- Projet de partenariat avec le BTS GPN de Vic en Bigorre

\*\*\*\*\*

*Le présent compte-rendu ainsi que le diaporama projeté en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :*  
***[http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs\\_11](http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11)***

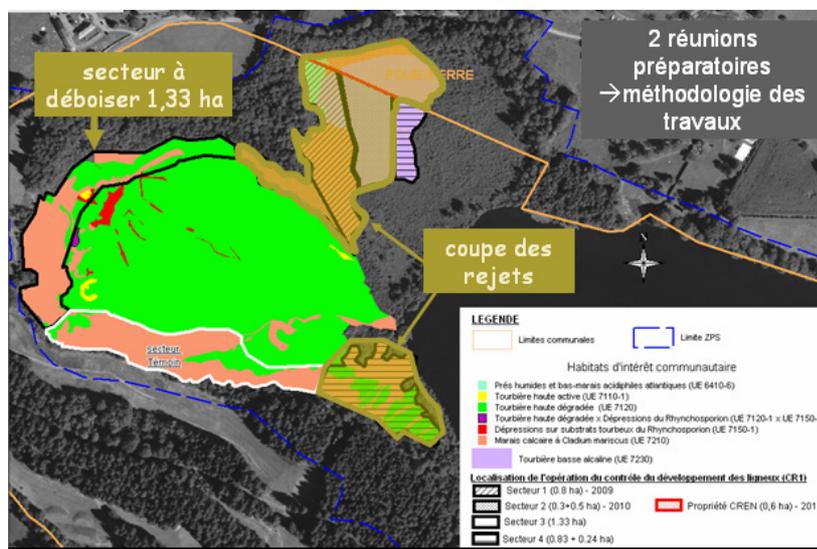
M. MARTHE ouvre la séance de ce 10<sup>ième</sup> comité de suivi de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) « Tourbière et lac de Lourdes » en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il présente Emilie MANSANNÉ, nouvelle animatrice Natura 2000, venue remplacer Mme TINTET désormais responsable du pôle environnement et du Contrat de rivière au SMDRA. M. MARTHE cite les personnes excusées et cède la parole à Mlle MANSANNÉ, qui présente l'ordre du jour.

## 1. Gestion des ligneux

Mlle MANSANNE rappelle les actions prévues aux DOCOB visant à limiter le développement des ligneux qui envahissent la tourbière. Certaines sont déjà mises en place, comme la coupe (depuis 2009) et le pâturage (depuis 1998). Le brûlage reste encore à réaliser. Elle présente l'état d'avancement de ces actions.

### ➤ Action de coupe (CR1) – 2012

En 2012, 2 types de travaux sont à faire: le déboisement du secteur ouest et la coupe des rejets des secteurs sud est et Nord. La méthodologie des travaux a été définie lors de 2 réunions préparatoires (novembre 2011 et janvier 2012).



### Coupe du secteur Ouest – 4<sup>ème</sup> et dernier secteur à déboiser

La surface à déboiser représente 1.33 ha. Les travaux ont débuté fin janvier et se sont terminés en mars. Comme pour les années précédentes, les coupes se font au plus bas et les souches sont recouvertes de tourbe pour limiter les rejets. Les gros saules en limite ouest ont été traités.

Certaines modifications ont été apportées à la méthodologie pour s'adapter aux observations de terrain. Une zone de passage pour le fadet a été créée entre la petite tourbière et la grande tourbière traitée.

Deux modalités d'évacuation des produits de coupe ont été utilisées. Au nord du secteur, un câble a été dressé pour évacuer les rémanents de coupe sous les pins puis un engin motorisé a permis leur transport vers le petit parking pour y être broyés. En revanche, les gros arbres, trop gros pour le câble, ont été évacués par hélicoptère tout comme les produits de la coupe du reste du secteur qui ont au préalable été rassemblés en fagot. Au final, 2 jours d'hélicitreuillage ont été nécessaires pour évacuer 54 charges de 11270 kg ainsi que 6 big bag des produits de fauche des placettes traitées en même temps (action CR4). Pendant ces 2 jours, l'accès à la route qui passe devant chez M. Pereygne a été fermé, après demande auprès de la mairie de Poueyferré.

### **Coupe des rejets sur les secteurs Nord Est et Sud Est**

Ces deux secteurs représentent 3.3 ha. Les travaux sont prévus entre août et septembre pour limiter les rejets. Ils seront coupés au plus bas et recouverts de tourbe. Le secteur Nord, qui a déjà fait l'objet de plusieurs coupes (2009, 2010 et 2011), présente des rejets petits et peu nombreux qui pourront être laissés sur place pour limiter le piétinement de la tourbière. En fin d'année, une vérification sera faite pour s'assurer de leur dégradation, et ainsi évaluer le renouvellement de l'opération. Sur le secteur Sud Est, qui a été traité uniquement en 2011, les rejets seront évacués, sûrement par hélicoptère.

*En 2013, la coupe des rejets sur tous les secteurs traités est prévue. Il faudra définir la période et la méthodologie de l'action.*

#### ➤ **Action CR3 : Pâturage saisonnier**

Mlle MANSANNE annonce que le pâturage devrait débuter mi juillet, la période exacte restant à définir en fonction des conditions de terrain. Le pâturage pourrait être étendu sur une partie du secteur Sud-Est pour limiter les rejets. M. PARDE précise qu'après vérification sur le terrain, 2 chevaux pourront pâturer sur ce secteur (surface inférieure à 1 ha) durant une dizaine de jours début juillet. Le pâturage sera ensuite étendu sur la tourbière haute centrale, une fois que les conditions d'humidité de la zone périphérique le permettront.

En accord avec l'AREMIP, l'idée d'introduire quelques vaches lourdaises aux chevaux l'année prochaine est évoquée. M. DESJOUIS, éleveur de vaches lourdaises, propose 2 jeunes (1 an et demi et 2 ans) pour l'année prochaine. M. PARDE souligne la nécessité d'établir un protocole de suivi et d'évacuation en amont. Mme TINTET évoque la possibilité de s'inspirer du protocole utilisé par le CREN avec leurs vaches Highland. M. PARDE suggère qu'un stagiaire pourrait étudier le comportement des animaux pendant le pâturage. M. BARRAU indique la présence d'un éleveur à Luz de vaches jersiaises, qui sont légères, et donc susceptibles de s'acclimater aux conditions d'une tourbière. Mme TINTET s'interroge sur la possibilité de faire un contrat Natura pour le pâturage mixte (équidé et bovin) en 2013 et 2014. Cela est faisable selon M. ADISSON.

#### ➤ **Action CR9 : Brûlage expérimental d'une petite partie de cladiaie**

Mlle MANSANNE énonce l'objectif de base du brûlage : expérimenter et acquérir des connaissances sur une technique de gestion de la cladiaie. L'expérimentation de brûlage apparaît comme une alternative intéressante aux autres actions de gestion des ligneux qui sont très coûteuses en termes de moyens humains et financiers.

Mlle MANSANNE rappelle que l'action a été présentée et votée lors du dernier COPIL de décembre. Elle est prévue sur 2 zones de 200 m<sup>2</sup>, chacune entourée d'un pare feu de 2,5 mètres. La première zone est située à l'extérieur de la zone de pâturage, l'action y aura donc un objectif de restauration. La seconde est à l'intérieur de la clôture des chevaux, où il y aura un objectif d'entretien. Le brûlage sera réalisé par le GIP-CRPGE.

Mlle MANSANNE informe que depuis le COPIL, la mairie a déposé une demande d'autorisation de destruction d'espèce protégée auprès de la DREAL (pour la destruction du marisque). Finalement, la DREAL estime que le dossier est incomplet, et demande des compléments méthodologiques et de suivi. Le temps nécessaire pour compléter le dossier ainsi que la durée d'une nouvelle instruction ramènent la réalisation de l'action à 2013.

Face à cette demande de complément, un groupe de travail technique a été organisé, réunissant la DTT, le GIP-CRPGE, le CREN, le CBPMP, l'AREMIP, et l'animatrice. Mlle MANSANNE présente les points soulevés lors de cette réunion :

- la nécessité de souligner que le brûlage est dans un premier temps utilisé à titre expérimental. Il sera reconduit si les résultats sont probants.
- s'il est reconduit, le brûlage sera utilisé comme moyen d'entretien uniquement.

- la surface de la zone expérimentale est à revoir. Au cours de la réunion, aucune solution n'a été proposée pour déterminer une surface représentative qui permettrait de reconduire l'action.
- la gestion de la zone de pare feu reste à définir : Exporte-t-on les produits de fauche ou les brûle-t-on avec la cladiaie ?
- la nécessité de relancer le suivi piézométrique enclenché lors du programme life a été soulevée. Il permettrait de connaître le contexte hydrologique.

Mlle MANSANNE annonce la suite à donner : compléter le dossier de demande d'autorisation avec les éléments que l'on connaît déjà, définir les éléments qui ne sont pas caractérisés (inclure toutes les espèces protégées susceptibles d'être impactées par le brûlage ; revoir la surface d'expérimentation et la gestion de la zone pare feu ; relancer le suivi piézométrique). Mlle MANSANNE précise que le dossier doit être complété et déposé en septembre pour que l'action soit réalisée en 2013.

Mlle MANSANNE laisse la parole à Mme TINTET, qui présente une proposition de surface d'expérimentation. Une zone d'expérimentation de la largeur du secteur ouest, c'est-à-dire 50 m, représentant au final un carré de 2000 m<sup>2</sup> (on enlève 2.5 m de pare feu à chaque coté du carré) est proposée. Mme TINTET précise que dans le futur, les zones brûlées ne seront pas plus grandes que cette zone là. Dans ce cas, si un phénomène de recolonisation des araignées sur la surface d'expérimentation a lieu, les zones plus petites qui seront brûlées plus tard devraient être recolonisées. Mme TINTET rajoute que ces 2000 m<sup>2</sup> représentent 4.5 % de la surface totale qui sera brûlée. Un avis est demandé au COPIL. M. PARDE est favorable à cette proposition. M. ADISSON suggère que cette proposition de zonage doit être faite à la DREAL.

## **2. Action de fauche**

Pour la dernière année d'action, une placette reste à faucher. Elle sera choisie en fonction de l'intérêt de la fauche par rapport aux différents milieux. La période de fauche et le mode d'évacuation des produits de coupe sont encore à définir.

## **3. Point sur les suivis à réaliser sur la tourbière en 2012**

Mlle MANSANNE les suivis qui seront réalisés cet été par l'AREMIP : le suivi du fadet, qui a déjà démarré, le suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire et la cartographie de ces habitats. Par ailleurs, des compléments aux suivis doivent se faire par l'AREMIP, avec une comparaison de l'efficacité des différentes actions de gestion engagées sur le site ainsi que sur d'autres sites tourbeux. La réévaluation de la méthodologie des différents suivis doit également être effectuée. Ces synthèses seront présentées lors d'un atelier technique au cours duquel les différents acteurs de gestion pourront échanger leurs avis.

## **4. Etat d'avancement du projet de cheminement et sa signalétique**

Mlle MANSANNE indique que la maire a lancé la consultation pour le projet en janvier 2012. Le coût du projet s'élève de 80 000 à 200 000 euros en fonction des offres. A la base, les financements étaient prévus pour 40 000 euros.

La suite à donner au projet est la demande d'aides complémentaires, puis le lancement d'un nouvel appel d'offre. Le projet peut éventuellement être modifié en enlevant certaines options. Il faudra alors étudier les offres de manière à sélectionner les options à enlever. M. ADISSON demande quelles sont les options les plus coûteuses. Mme TINTET répond que cette information n'est pas arrivée au SMDRA puisque les offres sont à la mairie. Une autre solution serait de réaliser le projet en plusieurs fois, avec la partie jusqu'au premier point d'observation de l'osmonde royale qui serait faite cette année, et le reste ultérieurement avec de nouvelles demandes de financement. M. BRICAULT est favorable à cette alternative. M. MARTHE souligne que la décision appartient à la mairie. Selon lui, le projet devrait être différé en raison de son coût trop élevé. Il insiste sur le contexte national actuel, qui ne place pas ce type de dépense au premier plan.

## **5. Projet de mise en place du suivi des eaux du lac et de la tourbière**

Mlle MANSANNE rappelle que la fiche S1 du DOCOB prévoit la mise en place de différents suivis des eaux sur le site (qualitatifs et quantitatifs) dont elle présente le projet.

Le suivi quantitatif sur le lac correspond au suivi des niveaux d'eau du lac. Pour le démarrer, l'achat et l'installation d'une échelle limnométrique au niveau de la station de pompage du golf restent à faire. Les relevés se feraient toutes les 2 semaines en période de basses et hautes eaux et tous les mois le reste du temps. Ils pourraient être assurés par M. Taillantou, responsable de l'entretien du golf. Pour cela, il faudra réaliser un carnet de bord précisant entre autre la date de chaque relevé. Leur fréquence pourra être adaptée par la suite en fonction des observations faites la première année. M. MARTHE propose, si nécessaire, d'envoyer un courrier à la mairie pour accélérer la mise en place de ce suivi.

Sur la tourbière, un suivi piézométrique permettrait d'étudier l'évolution de la nappe d'eau. Depuis le programme life, 16 piézomètres sont installés suivant une ligne qui traverse la tourbière. M. PARDE précise que pour le moment, 6 sont fonctionnels. Ces piézomètres avaient été choisis et restaurés en fonction de leur représentativité de différentes situations. Il propose de rester sur le suivi de ce nombre de manière à limiter le temps des relevés. Ceux-ci se feraient tous les jours pendant les 2 semaines qui encadrent les épisodes pluvieux et tous les mois le reste du temps. M. PARDE indique qu'un stagiaire pourrait participer à ces relevés. Il serait également intéressant de mettre en place un pluviomètre pour mettre en relation les fluctuations de la nappe et la pluviométrie. Mme TINTET signale que M. BARRAU, habitant à côté du site et possédant un pluviomètre, pourrait assurer ces relevés.

Sur le lac, un suivi qualitatif peut également être réalisé avec l'étude de l'évolution de la transparence. Pour cela, il faut acheter ou fabriquer un disque de Secchi. Les endroits, profondeurs et la fréquence des mesures doivent être définis. M. ABAD indique que la fédération de pêche possède un disque de Secchi et qu'il a réalisé des mesures de transparence au début du mois de juin. Ces analyses révèlent que le lac est dans un état d'eutrophisation important bien qu'il ait commencé à s'épurer. En effet, la transparence semble meilleure que les années précédentes, puisqu'elle a été mesurée à 4,5 mètres avec le disque de Secchi (la même qu'il y a 40 ans). Ceci suggère que le lac est en train de réagir. M. ABAD nuance ce résultat en soulignant que la période de juin est la plus favorable à la transparence.

## **6. Traitement des eaux du lac à la craie**

Lors du dernier COSUI, le projet de traitement à la craie cocolithique ou Nautex a été présenté. La société TASO est en charge du traitement. Il se base sur le principe d'accélération de la transformation de la matière organique en minérale, qui sera plus facilement assimilable par les microorganismes. Son objectif est triple : réduire les vases, tamponner le pH, oxygéner le milieu par floculation des particules en suspension et par conséquent améliorer la transparence.

Depuis, des retours d'experts signalent que le traitement n'a pas d'effets significatifs. L'AEAG ne finance pas la méthode, considérée comme peu efficace. La mairie veut tout de même poursuivre et autofinancer le projet, qui se fera uniquement à proximité des berges en raison du budget. Le traitement devait à la base se faire fin juin maximum. Un « état zéro » physico-chimique a été effectué par la fédération de pêche et un suivi des mêmes paramètres est prévu pour évaluer l'efficacité du Nautex. Le traitement est toutefois reporté à l'année prochaine puisqu'il serait selon la DREAL soumis à la loi sur l'eau.

M. ABAD ajoute que la fédération de pêche va proposer à la mairie un devis pour suivre les eaux du lac. De cette manière, le cycle complet en termes de paramètres physico-chimique pourra être connu.

M. POUERTO s'inquiète des possibles effets négatifs de ce traitement. M. ABAD précise qu'un effet négatif de la craie sur les lacs acides a déjà été observé car elle tamponne le pH. Ici, il n'y aura pas d'impact puisque le lac est basique. Selon M.ABAD des retours d'expériences décrivent par ailleurs des effets positifs du traitement sur les poissons. Il ajoute que le but est de faire redémarrer les herbiers de macrophytes en rendant les vases moins liquides. Les plantes pourront ainsi s'enraciner, et les macrophytes pourront reprendre. M.PARDE indique que l'amélioration de la transparence favoriserait la recolonisation des isoètes. M. ADISSON, en accord avec M.ABAD, souligne qu'il faudra d'avantage qu'un seul traitement pour que les macrophytes redémarrent.

## **7. Partenariat avec le BTS-GPNA de Vic en Bigorre**

Mlle MANSANNE présente les principales idées de collaboration avec le BTS issues de sa réunion avec le responsable de la formation.

La réalisation de la signalétique sur le site avec un panneau d'accueil général ainsi que la signalétique sur le cheminement pourrait être faite dans le cadre d'un projet tutoré (3-4 élèves y travailleraient régulièrement pendant 1 an). Pour la signalétique du cheminement il faut bien s'assurer de la concordance entre les calendriers scolaires et de réalisation du projet.

D'autre part, les élèves pourraient participer à l'animation du site, en réalisant des interventions auprès des scolaires ou du grand public, en écrivant des plaquettes d'information ou encore en sensibilisant les propriétaires aux insectes et aux chauves souris. C'est le volet qui semble le plus facile à mettre en œuvre.

Le BTS peut aussi participer à l'ouverture du milieu par des actions de coupe, de fauche, ou de l'expérimentation sur de petites surfaces. Dans le cadre du module génie écologique, 16 élèves pourraient ainsi travailler sur la tourbière 2 journées par an. Il faut définir la surface (petite) et la période d'intervention.

En contre partie, l'animatrice fera des interventions en classe.

M.Parde souligne l'intérêt d'intégrer les élèves dans la démarche globale en les faisant présenter et valider leurs travaux au cours des COSUI.

## **Divers**

Mlle MANSANNE signale que les pièges à phéromones installés sur le golf pour lutter contre la processionnaire du pin ne sont à priori pas efficaces : il y a autant de cocons dans les zones traitées que dans celles non traitées ; et certains cocons se situent tout prêt des pièges. Le golf n'envisage de ne pas reconduire l'action. M.ADISSON indique que d'autres solutions peuvent être envisagées, comme l'utilisation de pièges sur les troncs ou la coupe des nids au moment où les chenilles ne sont pas urticantes. Il suggère aussi l'utilisation d'un traitement par vaporisation au thermonébulisateur quand les conditions le permettent, (peu de vent pour ne pas nuire au fadet...).

Mlle MANSANNE rappelle que la seconde liste locale du régime d'évaluation des incidences propre à Natura 2000 a été fixée par l'arrêté préfectoral du 24 avril 2012. M.ADISSON en explique le contenu. Face à l'inquiétude observée chez les différents porteurs de projet, certaines animatrices de la vallée des gaves souhaitent communiquer autour du sujet, afin de rassurer les porteurs de projet et rendre les listes plus compréhensibles.

M. MARTHE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur participation.

Emilie MANSANNÉ  
Animatrice Natura 2000, SMDRA